

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL PERISCOLAIRE

LA FONTAINE – MENDES FRANCE

LES HORAIRES :

L'accueil périscolaire fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Le matin de 7h30 à 8h50
- Le midi de 12h00 à 13h50
- Le soir de 16h15 à 18h30

Le mercredi :

- Le matin de 7h30 à 8h50

LA FACTURATION :

Les factures sont éditées à partir de 5 présences. Le montant est calculé au prorata des revenus de la famille.

Tableau des barèmes

Tranche	Quotient familial	Tarif horaire / enfant	Calcul du coût pour une journée complète	Tarif à l'année / présence le midi
1	0 à 549	0.05 €	0.26 €	5 €
2	550 à 949	0.10 €	0.52 €	10 €
3	950 et plus	0.15 €	0.79 €	15 €

En l'absence du n° CAF, (à mentionner sur la fiche d'inscription) **le calcul de la facture se fera sur la base du quotient familial le plus élevé.** Les quotients sont recalculés au 1^{er} janvier ou à la demande des parents si changement de situation.

Les présences à la journée sont facturées en mars et en juillet. Une seule facture en juin, pour les présences du midi uniquement. Ces factures seront remises dans le cahier de liaison ou vous seront adressées par courriel selon votre choix.

Les paiements en espèce ou par chèque à l'ordre du **Trésor Public** s'effectuent par courrier ou en vous rendant au bureau du **Service périscolaire, 6 rue Jules Ferry** (de 9h à 11h30 et de 14h à 16h).

Les règlements par chèque CESU sont acceptés pour les enfants de moins de 6 ans.

LES ACTIVITES :

Un programme d'activité en lien avec le Projet Educatif Territorial (PEDT) de la Ténarèze sera affiché et mis à jour régulièrement.

Une information sera faite aux parents pour les activités spécifiques mises en place au courant de l'année.